



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfance en danger

Question écrite n° 65189

Texte de la question

M. Arthur Dehaine appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la convention des droits de l'enfant signée et ratifiée par la France. L'article 19 stipule que les Etats signataires doivent prendre « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriés pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales ». Or à ce jour de nombreux enfants sont encore victimes au sein de leur famille de brutalités physiques ou mentales. Aussi, il lui demande quelles dispositions elle envisage de prendre pour que toute brutalité excessive à l'égard des enfants soit effectivement dénoncée et sanctionnée.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Dehaine](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65189

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4627